

Art 2
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
~~et le Ministre des Finances~~ ^{est} ~~sont chargés, chacun en ce~~
~~qui le concerne,~~ de l'exécution du présent décret, qui sera inséré
au Bulletin des Lois

Fait à Paris, le 13 Juin 1891.

Signé : Carnot

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Signé : Lm Bourgeois

~~Le Ministre des Finances~~

~~Signé :~~

Pour ampliation :

Le chef de bureau au Cabinet

Signé : P. Roujon

Pour copie conforme :

Pour le Directeur :

Le Chef du Bureau du Contrôle,
Archiviste-Administrateur,

1891-3

Décret de déclassement du fort Cigogne, 1889 (suite)

IVR53_20142907176NUCA

Auteur de l'illustration : Clémentine Le Moigne

Date de prise de vue : 2014

(c) Service historique de la Défense

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation